
La compilation de dictionnaires de synonymes distinctifs: une démarche synonymique et lexicographique

Alice Ferrara
Université de Cergy-Pontoise, France

En 1718 naissait un nouveau genre lexicographique: le dictionnaire de synonymes monolingue français appelé a posteriori dictionnaire de synonymes distinctif (par opposition aux dictionnaires de synonymes cumulatifs que nous connaissons aujourd'hui.) Dans cet article, nous nous interrogerons sur le travail de réécriture des auteurs de compilations, travail fondé sur l'écriture et la création puisque les compilateurs n'ont de cesse de faire des choix. Ainsi, après avoir brièvement étudié la différence entre un dictionnaire de synonymes distinctif et une compilation, nous nous focaliserons sur la compilation, et surtout, sur les choix imposés par ce genre d'ouvrages afin de montrer en quoi composer une compilation fait preuve d'autant de travail lexicographique que de composer un dictionnaire de synonymes autre (cumulatif ou distinctif). Pour notre étude, nous adopterons une perspective synchronique ancrée dans le XVIII^e siècle, et étudierons des ouvrages de 1718 (premier dictionnaire de synonymes distinctif) à 1866, dernière compilation dont nous avons connaissance.

1. Les premiers dictionnaires de synonymes

Le dictionnaire de synonymes est un dictionnaire spécialisé de la langue¹. Tous les mots ne sont pas consignés, seuls ceux qui présentent une relation synonymique avec un autre terme. Il existe quatre sortes de dictionnaires de synonymes².

Les dictionnaires de synonymes distinctifs voient le jour en 1718 à l'initiative de Girard. Ce dernier veut: 'Qu'on apprenne à ne les [synonymes] employer qu'à propos, à ne les points confondre, & à les mettre précisément à leurs places' (Girard 1718: xvj).

Les dictionnaires de synonymes distinctifs se composent de définitions, précisions, exemples qui justifient les propos de l'auteur. Grâce à ces ouvrages on sait dans quelles conditions, contextes, un mot convient mieux qu'un autre. Seulement, il n'y a pas quinze termes mis en concurrence (comme dans les dictionnaires actuels), mais deux, trois, ou quatre (ainsi l'article 'Découvrir, Décéler, Dévoiler, Révéler, Déclarer, Manifester, Divulguer, Publier' de Roubaud comporte pas moins de huit items). Tous les synonymes ne sont pas présents, cela dépend du contexte, des sens choisis. Le synonymiste propose un sens dans lequel les mots se rapprochent, il montre les différences, et ne définit le terme que selon ce sens préalablement choisi. C'est donc assez restrictif. Le désavantage de ce type de dictionnaire est qu'on ne peut pas trouver de synonymes dans des contextes différents. Nous ne savons pas non plus si c'est le sens propre ou figuré du mot qui est indiqué. Le synonymiste propose un sens dans lequel les mots se rapprochent et montre les différences. Cependant, au lieu de donner tous les sens possibles d'un terme, il opte pour le sens qui lui semble le mieux convenir dans la comparaison. Notons que bien souvent, il ne traite pas les autres sens dans d'autres comparaisons. Nous trouvons les dictionnaires de synonymes distinctifs du XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e. Seuls deux dictionnaires³ de ce type furent composés au XX^e siècle, et depuis ce sont les dictionnaires de synonymes cumulatifs qui sont omniprésents.

¹ Le dictionnaire spécialisé de la langue contient des termes choisis d'après une caractéristique particulière, quelle soit formelle ou sémantique.

² Pour notre étude, l'analyse des dictionnaires de synonymes cumulatifs et semi-distinctifs est superflue, ainsi pour connaître ces deux types de dictionnaires, cf Ferrara.

³ Bailly, *Dictionnaire des synonymes de langue française*, 1946 et Bénac, *Dictionnaire des synonymes*, 1956.

2. La compilation

La compilation concerne déjà le premier dictionnaire de synonymes français, *La Justesse de la langue française* de Girard (1718), une réédition fut faite à la mort du synonymiste par un autre auteur, Nicolas Beauzée. Celui-ci a choisi de mettre non seulement les articles du dictionnaire original, mais aussi des articles qu'il a composés lui-même à partir de notes laissées par Girard. Ensuite, quand les dictionnaires de synonymes se sont multipliés, à peine un siècle après la naissance du genre, apparaît une catégorie annexe, que nous nommerons de 'compilation'. Le but des auteurs de ces ouvrages de compilation était de garder ce qu'ils jugent être le meilleur des dictionnaires de synonymes les précédant. Ici, nous allons nous interroger sur la place de ces nouveaux auteurs et si l'on peut dire que ce sont eux-aussi des synonymistes. Nous postulons d'emblée que compiler les dictionnaires de synonymes c'est faire preuve d'autant de travail synonymique et lexicographique que de composer directement un dictionnaire de synonymes, car pour compiler des dictionnaires de synonymes il faut faire des choix multiples: les auteurs de ces dictionnaires vont composer des dictionnaires de synonymes avec des articles de dictionnaires de synonymes déjà publiés. Pour cela, ils vont garder ce qui les intéresse dans les articles de leurs prédécesseurs, retrancher tout ce qu'ils trouvent être superflu et même ajouter parfois, plus ou moins selon les auteurs, des articles qu'ils vont écrire eux-mêmes. De plus, certains articles dans ces dictionnaires sont composés par différents auteurs puisque les compilateurs n'hésitent pas à prendre parfois quelques phrases d'un auteur et quelques phrases d'un autre afin de composer un article complet. Ainsi, l'article 'Ici, Là' du dictionnaire de Morin:

Ici est le lieu même où est la personne qui parle; *là* est un lieu différent. Le premier marque et spécifie l'endroit; le second est plus vague; il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou d'avoir été déterminé auparavant dans le discours. (B)
On dit venez *ici*, allez *là*: l'un est plus près, l'autre est plus éloigné. (G.)

C'est un article composé tout d'abord d'après le dictionnaire de Beauzée (B), ensuite, Morin ajoute pour compléter l'article, une phrase tirée du dictionnaire de Girard (G). Les articles hybrides représentent une grande majorité des dictionnaires de compilation, ils permettent en effet aux compilateurs de rendre un article plus complet.

Avoir recours à la composition signifie que les compilateurs de l'époque ont estimé qu'ils avaient dans leurs mains de bons ouvrages, qu'il n'était pas utile d'en composer de nouveaux originaux, et que justement, ceux déjà présents parce qu'ils sont bons, méritent d'être poursuivis. À notre connaissance il existe quatre compilateurs: Morin, Levizac, Guizot et Sardou. Leurs dictionnaires furent composés entre 1801 et 1857 (pour les premières éditions). Nous allons brièvement présenter les 4 œuvres par ordre chronologique.

2.1. Benoît Morin

La compilation de Morin est la première parue à notre connaissance. Elle date de 1801⁴, donc il fallut moins d'un siècle pour que les dictionnaires de synonymes soient compilés. Morin intitule son ouvrage: *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*. Dans son avertissement, le compilateur s'attarde sur les dictionnaires de Girard, Beauzée et Roubaud. Il précise que les dictionnaires des deux premiers ont été conservés dans leur ensemble, tandis que les commentaires de Roubaud sur les étymologies et les racines des termes ont été supprimés. Morin indique donc d'entrée que les trois références concernant la synonymie, sont les deux fondateurs du genre: Girard (1718) et Roubaud (1785), et le premier à reprendre

⁴ L'édition étudiée est la seconde, de 1818.

l'œuvre de Girard pour la compléter: Beauzée (1769). Son dictionnaire est composé de 1233 articles.

2.2. Jean-Pons Victor de Levizac

Il n'a pas fallu attendre longtemps avant qu'un autre synonymiste ait recours au même procédé que Morin. En effet, dès 1807, Levizac compile lui aussi les synonymistes qui l'ont précédé. Levizac reprend le titre de l'ouvrage de son prédécesseur: *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*. Nous constatons donc qu'il y a bien une lignée chez les compilateurs. Le dictionnaire de Levizac contient 1212 articles dont seulement 4 qu'il a composé lui-même.

2.3. François Guizot

Nous connaissons Guizot prioritairement pour son parcours politique et principalement pour la loi Guizot de 1833 en faveur de l'école publique. Mais c'est bien avant cette date qu'il a eu une carrière lexicographique. En effet, en 1809 lorsqu'il publie son ouvrage, il n'a que 22 ans. Il se veut être dans la totale lignée de Morin et de Levizac puisqu'il garde le même titre qu'eux pour son ouvrage, en signalant seulement qu'il est 'nouveau': *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes*. Comme si son ouvrage était une réédition augmentée de celui de Levizac traduisant sa filiation dans le titre de son ouvrage '*Nouveau*' *dictionnaire universel des synonymes*.

En offrant au public un *nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue*, je ne prétends pas nier le mérite de l'ancien: deux éditions attestent son utilité. Je n'ai eu pour but que de perfectionner le travail de mes prédécesseurs, en y apportant plus de soin et en y faisant des additions considérables. (Guizot 1809: i).

Guizot précise avoir ajouté 150 articles au dictionnaire de Levizac, certains lui sont personnels, et d'autres sont également des emprunts. C'est un dictionnaire de 1341 articles.

2.4. Antoine-Léandre Sardou

Le dictionnaire de Sardou est, à notre connaissance, la dernière compilation composée, elle date de 1857⁵. L'auteur donne à son ouvrage le titre de *Nouveau dictionnaire des synonymes*. Il est donc le seul compilateur à se différencier de ses prédécesseurs n'employant pas dans son titre le terme 'universel'. De plus, nous constatons que le dictionnaire de Sardou se différencie également de ses aînés dans la composition de l'ouvrage. Ainsi, c'est un dictionnaire plus 'personnel' que les autres puisque l'auteur s'exprime quasi systématiquement entre deux extraits d'auteurs. Le dictionnaire est composé de 3291 articles qui sont à la fois des articles classiques pour une compilation, c'est-à-dire, des articles soit extraits d'un autre dictionnaire, soit de plusieurs autres. Mais aussi, le dictionnaire de Sardou est composé pour moitié de renvois. Ainsi, l'on peut chercher n'importe quel terme dans ce dictionnaire, il y a un renvoi vers l'article correspondant. Les autres dictionnaires ne procèdent pas ainsi, nous obligeant à savoir dans quelle entrée se trouve le mot recherché, ou à consulter l'index se trouvant à la fin de l'ouvrage.

L'extrait ici tiré du dictionnaire de Sardou permet d'observer la composition d'un dictionnaire de synonymes distinctif (ici de compilation). Nous voyons que les mots-vedettes sont suivis de petits paragraphes explicatifs. Dans ce cas précis, nous pouvons également observer les renvois que Sardou fait.

⁵ L'édition étudiée est la seconde de 1866.

ABJECTION. V. Abaissement
ABJURER. V. Renoncer.
ABOI, ABOIEMENT. *Aboi* se dit particulièrement en parlant de la qualité naturelle du cri du chien : un chien qui a l'*aboi* rude, aigre, perçant ; un *aboi* effrayant. *Aboiement* se dit plutôt des cris mêmes : de longs *aboiements*, des *aboiements* continuels. On dit : Faites cesser les *aboiements* de ce chien, et non pas, faites cesser son *aboi* ou ses *aboies* (L.).
ABOLIR, ABROGER. *Abolir* se dit de bien des choses, des coutumes, des usages, des lois, etc. : *abroger* ne se dit que des lois, des décrets, des actes publics ayant force de loi. Le non-usage suffit pour l'*abolition* ; mais il faut un acte positif pour l'*abrogation* : une loi tombée en désuétude est *abolie* de fait : elle ne peut être *abrogée* que par une autre loi ou par une déclaration formelle de l'autorité.
ABOMINABLE. V. Détestable.
ABONDAMMENT. V. Beaucoup.
ABORDER, ACCOSTER, JOINDRE. On *aborde* ou l'on *accoste* quelqu'un pour lui parler (Acad.) ; mais *accoster* signifie proprement prendre ou saisir au passage. En conséquence on n'*accoste* que celui qui marche au dehors ou dans un lieu public ; tandis qu'on *aborde*, soit au dehors, soit dans un salon, une personne qui est ou n'est pas en mouvement. De plus *accoster*, terme très-familier, ne se dit jamais à l'égard d'un supérieur ou de quelqu'un avec lequel on n'est pas sur le pied d'une grande intimité.
 On *joint* les personnes, la compagnie dont on s'était écarté ; on *joint* quelqu'un à l'endroit où l'on est sûr de le retrouver.

Illustration 1. Extrait du dictionnaire de Sardou

3. Les choix imposés

Les dictionnaires de compilations sont composés, comme nous l'avons préalablement souligné, d'extraits de dictionnaires de synonymes passés. Ainsi, pour composer un article de leur dictionnaire, les compilateurs doivent procéder à de multiples choix. Nous avons mis en relief trois choix fondamentaux que les auteurs doivent faire lors de la compilation de dictionnaires précédents.

3.1. Le choix des auteurs

Tout d'abord il faut choisir les auteurs dont on souhaite compiler les dictionnaires. Nous nous demanderons si tous les auteurs de dictionnaires de synonymes voient leur dictionnaire compilé, ou si certains sont délaissés. Pour cela, observons les tableaux établis selon la composition des dictionnaires étudiés.

	Articles de Roubaud	Articles de Girard	Articles de Beauzée	Article de l'Encyclopédie	Article de Morin	Autres auteurs
Nombre d'articles	556	374	177	117	46	45
Pourcentage	45,09 %	30,33 %	14,35 %	9,49 %	3,73 %	3,65 %

Tableau 1. Composition du dictionnaire de Morin

Au total 106,64 %, car il y a beaucoup d'articles hybrides dans le dictionnaire de Morin, ainsi un même article sera classé dans notre tableau chez deux auteurs différents s'il a été emprunté à deux auteurs.

	Art. de Roubaud	Art. de Girard	Art. de Beauzée	Art. de l'Académie	Autre auteurs	Art. de d'Alembert	Art. de Diderot	Art. de Levizac
Nombre d'articles	496	361	147	146	85	46	29	4
Pourcentage	40,92 %	29,78 %	12,13 %	12,05 %	7,01 %	3,79 %	2,39 %	0,33 %

Tableau 2. Composition du dictionnaire de Levizac

Ici, le pourcentage atteint 108,4 % car il y a, tout comme chez Morin, beaucoup d'articles hybrides dans le dictionnaire de Levizac.

Section 6. Historical and Scholarly Lexicography and Etymology

	Art. de Roubaud	Art. de Girard	Art. de Beauzée	Autres auteurs	Art. de Guizot
Nombre d'articles	587	350	162	145	138
Pourcentage	43,77 %	26,09 %	12,08 %	10,81	10,29 %

Tableau 3. Composition du dictionnaire de Guizot

Notons que le total dépasse légèrement les 100 % (103,04 %), car il y a des articles hybrides chez Guizot, mais un peu moins que chez les deux précédents.

	Renvoi	Art. de Roubaud	Art. de Sardou	Art. de l'Académie	Art. de Girard	Art. de Laveaux	Art. de Beauzée	Autre auteurs
Nombre d'articles	1859	475	319	280	192	99	90	61
Pourcentage	56,48 %	14,43 %	9,69 %	8,51 %	5,83 %	3 %	2,73 %	1,85 %
Pourcentage sans compter les renvois		33,19 %	22,29 %	19,56 %	13,42 %	6,92 %	6,29 %	4,26

Tableau 4. Composition du dictionnaire de Sardou

Notons que le total dépasse légèrement 100 % (102, 52 %) car en dehors des renvois, et des articles entièrement composés par Sardou lui-même, ce sont des articles hybrides, composés des articles de plusieurs auteurs. Nous avons établi deux lignes différentes dans le tableau pour les pourcentages, car la première comprenant le calcul avec les renvois considérés comme des articles fausse le résultat. En effet, ce ne sont pas de véritables articles, il est donc préférable de ne pas en tenir compte lors de ce genre d'analyse.

Ainsi, à la vue des tableaux 1 à 4, nous constatons qu'il y a deux auteurs incontournables: Roubaud et Girard. En effet, Roubaud représente environ 40 % des articles des compilations étudiées. Ainsi, la compilation de ces deux auteurs correspond aux deux tiers de chacun des dictionnaires. Cela signifie bien que, en tant que fondateurs, Girard et Roubaud ont marqué le monde de la synonymie du XVIII^e siècle.

Afin de pouvoir faire une étude plus approfondie, il est également utile de voir quels auteurs sont rangés dans la catégorie 'autres auteurs'.

Tableau 1: Dictionnaire philosophique⁶, Trévoux, Ménage, d'Alembert, l'Académie⁷, Turpin, Bouhours, Boisregard, Duclos, Labruyère.

Tableau 2: Voltaire, Rousseau, Bouhours, Trévoux, Duclos, Dumarsais, Trublet, De Jaucourt, De Pesay, l'Encyclopédie, Marmontel, La Bruyère, Pluche, Turpin de Crissé, Vauvenargues, Larocheffoucault, Batteux, Madame de Lambert, Fleuri, Laharpe, Boisregard, Romilly.

Tableau 3: Dictionnaire philosophique, l'Encyclopédie, Boisregard, Trévoux, Ménage,

⁶ Nous ne pouvons affirmer qu'il s'agit bien du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire puisque nous ne détenons aucune information.

⁷ Pour aucune des quatre compilations nous ne pouvons dire l'édition de l'Académie consultée.

d'Alembert, Bouhours, l'Académie, La Bruyère, Turpin de Crissé, Duclos.

Tableau 4: l'Encyclopédie, Massillon, d'Alembert, Bouhours, Bossuet, Boiste, Poitevin, Condillac.

Nous constatons principalement deux choses. Premièrement, les dictionnaires cités sont ciblés. En effet, certains dictionnaires comme ceux de Bourbon-Busset (1789) ou Piestre (1810) par exemple, ne sont en aucun cas mentionnés quel que soit le compilateur. Il y a donc des dictionnaires de synonymes déjà oubliés à leur époque. Deuxièmement, nous remarquerons que certains compilateurs comme Levizac étendent très largement la liste d'auteurs compilés puisque celui-ci choisit aussi des définitions de Voltaire ou de Rousseau. Donc il y a véritablement un choix commun concernant les trois principales sources (Roubaud, Girard et Beauzée). Ensuite, les extraits complémentaires font partie d'une liste plus large. Cependant, nous constatons que tous les compilateurs choisissent de citer l'Académie, l'Encyclopédie ou encore Bouhours. Nous pouvons donc véritablement en déduire que les sources de tous les compilateurs sont identiques, avec pour chacun un accord quant au fait qu'il y a trois fondamentaux.

3.2. Les articles

3.2.1. Les articles sélectionnés

Lorsque les auteurs dont on veut compiler les œuvres ont été déterminés, il faut sélectionner les articles à reprendre, ce qui représente un véritable choix du compilateur par rapport aux termes qu'il estime être réellement synonymes. En effet, il n'est pas rare que les synonymistes ne font pas figurer exactement les mêmes termes sous la même vedette. Observons les cinq premières entrées de chacune des quatre compilations.

Morin, Guizot, Levizac: Abaissement, bassesse (B.⁸), Abaisser, rabaisser, ravalier, avilir, humilier (R.), Abandonnement, abdication, renonciation, démission, désistement (G.), Abandonner, délaisser (G.), Abattre, démolir, renverser, ruiner, détruire (R.).

Sardou: Abaissement, abjection, bassesse (S.), Abaisser, baisser (S.), Abaisser, rabaisser, ravalier, avilir, humilier (S.), Abandon, abandonnement, renonciation, renoncement, désistement, démission, abdication (S.), Abandonner, délaisser (S.).

À la vue de cette comparaison, nous constatons que les trois premiers compilateurs débutent de façon tout à fait identique leur dictionnaire. En effet, ce sont les mêmes entrées, empruntées aux mêmes auteurs. (Nous verrons par la suite si chacun des compilateurs garde la totalité des articles). Un auteur se démarque, il s'agit de Sardou qui choisit pour les cinq entrées de composer lui-même les articles. Dans le premier et le troisième article, il agit ainsi car il ajoute à l'entrée de ses collègues les termes *abjection* dans le premier cas et *ravilir* dans le deuxième. Nous constatons donc qu'il n'est pas en parfait accord avec ses collègues, et préfère composer lui-même des articles quand ceux existant ne sont pas complets ou ne correspondent pas aux définitions qu'il aurait voulu donner. De plus, nous constatons que Sardou ne met pas les entrées de ses articles dans le même ordre que ses collègues⁹.

Il faut souligner que le choix des entrées est très important. En effet, le fait de ne pas inclure un terme dans une comparaison synonymique signifie que l'auteur pense qu'ils ne sont pas synonymes. Ainsi constater que Sardou donne des entrées différentes de ses prédécesseurs

⁸ B. pour Beauzée, R. pour Roubaud, G. pour Girard et S. pour Sardou.

⁹ Cf entrée 2 pour Morin, Levizac et Guizot, et entrée 3 pour Sardou.

prouve que les degrés de synonymie entre les termes est discutable. Bien souvent Sardou ajoute des termes à la comparaison. Ainsi, Morin, Levizac et Guizot comparent dans leurs dictionnaires respectifs, dans une même entrée, les termes ‘Immodéré, Démesuré, Excessif, Outre’¹⁰. Sardou inclut dans la comparaison, les termes *dérégulé* et *désordonné*¹¹. Cela signifie, que ces termes ont pour lui une relation synonymique avec les quatre autres, tandis que ce n’est pas l’avis de ses prédécesseurs.

3.2.2. Les articles composés par le compilateur

Il arrive en effet que le compilateur se fasse entendre puisqu’il arrive aussi qu’il compose lui-même un certain nombre d’articles. Par exemple, Guizot compose 138 articles dans son ouvrage, et fait des ajouts personnels au sein d’articles qu’il a récupérés. Tandis que Levizac ne teinte presque pas son dictionnaire de sa touche personnelle puisqu’il ne compose que 4 articles. Il affirme lui-même dans sa préface qu’‘il n’y a presque rien de [lui] dans cet ouvrage’. À l’inverse, Sardou compose 319 articles, soit 22,29 % du dictionnaire comme nous l’avons vu dans le tableau 2. Il fait donc le choix d’apporter une grande part de ses avis dans son dictionnaire. En effet, en ayant observé les premières entrées du dictionnaire de Sardou, nous avons pu constater que ce dernier compose aisément des articles complets. Cependant, au sein d’un article d’un autre auteur que le compilateur, il est parfois très difficile de savoir ce qui est personnel au compilateur, ou ce qui a été emprunté. La seule solution étant de consulter les quatre dictionnaires, articles par articles, et même phrase par phrase puisqu’il n’est pas rare qu’un compilateur ne retire qu’une phrase d’un extrait emprunté.

Parfois, dans les dictionnaires à compiler, il manque des articles que les compilateurs souhaitent alors composer. C’est le cas de ‘Prédiction, Prophétie’ dans les dictionnaires de Guizot et Sardou. C’est un article que nous ne trouvons pas dans les dictionnaires de Morin et de Levizac puisque ce sont des termes que Roubaud, Beauzée ou encore Girard n’ont pas étudiés. Cependant, d’après Sardou et Guizot, c’est une comparaison qui semble avoir sa place dans un dictionnaire de synonymes, c’est pourquoi ils ont chacun composé un article dans leur propre dictionnaire. Donc l’intérêt de composer également des articles pour un compilateur est de compléter son dictionnaire lorsque certaines comparaisons manquent selon lui.

3.3. Les extraits d’articles

La troisième décision concerne ce qu’un compilateur garde des articles préalablement choisis. Continuons tout d’abord d’observer les cinq premières entrées. Nous constatons que pour la première entrée, ‘Abaissement, Bassesse’, Morin conserve la totalité de l’article qu’il emprunte à Beauzée. Levizac emprunte également cet article à Beauzée, cependant, il décide de ne pas garder la première phrase¹² pourtant celle qui indique que les deux termes sont synonymes avant de montrer en quoi ils ne le sont pas tout à fait. Ainsi, nous pouvons donc observer que certains compilateurs ne cherchent pas à garder la totalité des articles qui les intéressent, mais ce qu’ils jugent être important dans l’étude comparative des synonymes de l’entrée.

Concernant les articles empruntés à Roubaud, la totalité des compilateurs choisit d’ôter plus

¹⁰ Guizot 1809: 501, Morin 1801: 5 (Tome 2), Levizac 1807: 198-199.

¹¹ Sardou 1866 : 300.

¹² ‘Une idée de dégradation, commune à ces deux termes, en fonde la synonymie; mais ils ont des différences bien marquées.’

de la moitié de l'article pour se consacrer à l'essentiel et retire les éléments avec lesquels elle est en désaccord, c'est-à-dire la partie étymologique. Seul Morin conserve plus volontiers la totalité des articles de Roubaud. En effet, le compilateur gardera d'un article ce avec quoi il est en accord, et inversement, retirera tout ce à quoi il n'adhère pas. Ainsi, Guizot admire le travail morphosémantique établi par Roubaud, mais trouve exagéré son enthousiasme pour l'explication étymologique des termes, c'est pourquoi il conserve les analyses morphologiques, mais retire toute évocation étymologique. L'étymologie est un sujet de débat dans le monde de la synonymie au XVIII^e siècle, en effet, les avis sont très partagés. Roubaud, qui est le premier auteur à utiliser l'étymologie dans son dictionnaire, en use à outrance. En effet, pour tous les termes il donne l'étymon qui est celte la plupart du temps. Cela provient d'un courant de pensée de l'époque que l'on doit à Court de Gebelin qui veut que la langue française provienne de la langue celte. Guizot, Morin et Sardou s'accordent à dire que le recours à l'étymologie est très intéressant et instructif. Cependant, ils ne s'en servent pas, et retirent des extraits empruntés à Roubaud toute allusion étymologique. Seul Morin conserve un peu d'étymologie de Roubaud. Nous pouvons donc dire, que bien que Guizot affirme dans sa préface que l'étymologie est importante dans l'étude des synonymes, tout comme Sardou qui conseil d'examiner l'étymologie, les compilateurs font le choix de supprimer cette partie lors de leur retranscription du dictionnaire de Roubaud. À l'époque, il y a un intérêt certain pour l'étymologie, mais parmi les synonymistes seul Roubaud semble se lancer dans l'étude de celle-ci car les avis sont très partagés quant aux origines des mots.

Les choix d'extraits empruntés sont vraiment très importants et non pas le fruit du hasard. En effet, nous constatons que les compilateurs élaborent des articles hybrides. C'est-à-dire qu'ils sont composés de paragraphes d'un auteur, et de paragraphes d'un autre. Nous pouvons même observer assez souvent des articles entrecoupés d'autres articles. Prenons l'exemple de l'article 'Écriteau, Épigraphe, Inscription' dans le dictionnaire de Morin. Il se compose de la façon suivante, un paragraphe tiré de l'Encyclopédie, un de Beauzée, un autre de l'Encyclopédie, une citation de l'abbé Dubos, puis Morin compose lui-même l'article prenant appuie sur des citations de l'Encyclopédie. C'est pourquoi nous pouvons parler de choix fondamentaux pour l'élaboration d'une compilation. Les compilateurs choisissent des extraits dans différentes sources et composent autour. Ainsi, ce sont au final des articles qui ne sont pas véritablement empruntés à d'autres synonymistes, mais inspirés par eux.

4. Conclusion

Nous pouvons donc dire que la compilation de dictionnaire de synonymes distinctif est un véritable travail de réécriture fondé sur l'écriture et la création puisque les compilateurs n'ont de cesse de faire des choix. Il est donc tout aussi intéressant de se pencher sur un dictionnaire de compilation que sur un dictionnaire d'auteur, d'autant plus qu'à notre connaissance il n'existe aucune étude sur les compilations de dictionnaires de synonymes. Ce qui est fort important dans les compilations, c'est que les sources sont multiples, et chaque fois que nous lisons un auteur différent, nous sommes en présence d'un avis personnel sur la synonymie, et donc d'une manière bien particulière de l'aborder et la traiter. Sardou est le dernier compilateur, et c'est celui qui a le plus réécrit les articles de ses prédécesseurs, et qui a le plus teinté son dictionnaire de son propre avis. Chaque fois qu'un compilateur écrit un paragraphe à partir d'un extrait emprunté à un autre auteur, il compose lui-même une partie de l'article. Ainsi, nous pouvons donc affirmer que le travail de compilation de dictionnaires de synonymes est un travail de création individuel, personnel de lexicographie.

Bibliographie

Dictionnaires de synonymes (par ordre chronologique)

- Girard, G. (1718). *La Justesse de la langue française*. Édition annotée par Maria Gabriella Adamo, 1999, Fasano (Italie): Schena Editore
- Beauzée, N. (1769). *Synonymes françois*. Paris: Le Breton.
- Roubaud, P. (1785). *Nouveau sinonimes français*. Paris: Moutard
- Morin, B. (1801). *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*. Paris: Madame Veuve Dabo.
- Lévizac, J.-P. V. de. (1807). *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*. Londres: Cox fils et Baillys.
- Guizot, F. (1809). *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes*. Paris: Aimé Payen.
- Sardou, A.-L. (1857. Édition consultée: réédition de 1866). *Nouveau Dictionnaire des synonymes français*. Paris: Delagrave.

Ouvrages et articles scientifiques

- Berlan, F. (1995). 'Le statut de l'exemple dans les *Synonymes françois* de l'abbé Girard'. In *Langue française* 1 (106). 76-94.
- Chevalier, J.-C. (1971). 'Note sur la notion de synonymie chez les trois grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles'. In *Linguages* 24 (6). 40-47.
- Ferrara, A. (à paraître). *Analyse contrastive et diachronique du traitement des registres de langue dans les dictionnaires de synonymes. Lexicographie et niveaux de langue*, VI^e rencontre Internationale de Lexicographie, 18 au 21 novembre 2009, Université de la Manouba, Tunis.
- Ferrara, A. (à paraître). *Guizot: héritier de Roubaud? Analyse contrastive de deux dictionnaires de synonymes du XVIII^e siècle*.
- Gauger, H.-M. (1970). 'Apport au problème de la synonymie'. In *Meta: journal des traducteurs* 3 (15). 147-160.
- Glatigny, M. (1980). 'Contribution à la préhistoire de l'analyse sémique. Le dictionnaire des synonymes de Guizot (1809)'. In *Bulletin du centre d'analyse du discours de l'université de Lille trois* 4. 181-235.
- Quemada, B. (1968). *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*. Paris: Didier.
- Rey, C. (2008). 'Autour des synonymes de Nicolas Beauzée (1769): approche descriptive'. In *Cahier de lexicologie* 92 (1). 69-86.